



**X^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (COPA)**
Mar del Plata (Argentine)
du 15 au 20 novembre 2010

**Commission des droits de la personne, des peuples autochtones et de la sécurité
des citoyens**

Résolution

Nous, parlementaires d'Amérique réunis en cette X^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques, dans la ville de Mar del Plata, en Argentine;

Connaissant l'importance cruciale des peuples autochtones d'Amérique, qui font partie de notre histoire et de notre culture, nous, parlementaires de la COPA, savons qu'il est de plus en plus nécessaire de les protéger et de faire respecter leurs droits;

Reconnaissant la vulnérabilité de ces peuples en raison des asymétries qui se produisent sur la scène internationale à cause de facteurs tels que la mondialisation, la technologie et le système socioéconomique, nous, parlementaires de ce continent, reconnaissons l'urgence de protéger les droits de nos peuples autochtones;

Conscients du grand défi que représentent l'institutionnalisation et l'adaptation de mécanismes qui servent à garantir le respect des droits de ces peuples, nous souhaitons assurer la sécurité, la justice et la liberté en faisant respecter les droits humains des Autochtones et en prouvant ainsi que les Amériques est une terre accueillante pour ces peuples;

Dans l'esprit des travaux entrepris par notre organisation parlementaire et par la Commission en particulier, nous, parlementaires réunis en cette X^e Assemblée générale de la COPA, convenons que, ce n'est qu'au moyen de la coopération et de l'échange d'expériences en matière de sécurité que nous pourrons faire de ce continent un lieu plus juste, plus démocratique et plus sûr pour nos populations ;

Nous, législateurs d'Amérique réunis en cette Assemblée, exprimant notre volonté de parvenir à établir des ententes et à trouver des réponses pour la sauvegarde et la protection des droits de nos Autochtones et de nos nations en général;

ont résolu de :

Reconnaître nos peuples autochtones comme peuples originaires du monde, méritant d'être accueillis et inclus dans nos sociétés auxquelles ils confèrent un caractère multiculturel au moyen de leurs langues, de leurs cultures, de leurs croyances et de leurs traditions;

Travailler en coordination et en collaboration au niveau continental pour la professionnalisation des institutions et des systèmes juridiques nationaux et leur adaptation aux us et coutumes particuliers de nos Autochtones, en assurant en tout temps leur protection sociale et le respect de leurs droits;

Légiférer en vue de l'élaboration de mécanismes politico-administratifs qui permettent aux divers acteurs sociaux d'être sensibles au thème de la protection et du respect des droits des Autochtones.

Considérant l'extrême importance des peuples autochtones et leur apport à nos citoyens, nous, parlementaires ici réunis, nous engageons à sensibiliser nos populations et nos gouvernements à la nécessité d'encourager l'expression de valeurs telles que la coopération, le respect et la fraternité de façon unanime dans les Amériques.

(2010-11-18)